

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE

Le Musée de la nature et des sciences inc.

Représenté par madame Marie-Claude Bibeau, directrice générale

Situé au 225, rue Frontenac, Sherbrooke (Québec), J1H 1K1

Téléphone : 819-564-3200

Télécopieur : 819-564-7388

Ci-après appelé le Musée

ET

Les Mycologues de l'Estrie inc.

Représenté par madame Nicole Dubuc, présidente

431, 6^e avenue, app. 5, Sherbrooke (Québec), J1G 2M5

Téléphone : 819-346-6856

Courriel : auger.guylaine@videotron.ca

Ci-après appelé les Mycologues

OBJECTIF DE L'ENTENTE

L'entente entre les deux organismes vise principalement à établir une collaboration entre les deux organismes qui partagent des intérêts communs.

Les deux partis ont convenu des points suivants :

1 – Le Musée rend disponible une salle de réunion pour les Mycologues

Le Musée, met gratuitement à la disposition des Mycologues de l'Estrie, les lundis soir de 19 h à 21 h 30, la petite salle de réunion située dans l'auditorium du Musée pour leurs ateliers et cours d'initiation. Les Mycologues prévoient annuellement tenir 2 ou 3 cours d'initiation au mois de juin et 8 ateliers qui se répartissent du mois d'août au mois octobre.

- Cette salle a une capacité maximale de 25 personnes.
- Un écran et un canon portatifs seront fournis sur demande.
- Les Mycologues devront réserver la salle avec Mme Guylaine Ruest, responsable de la location des locaux, au 819-564-3200 poste 229. Il est entendu que la secrétaire-trésorière des Mycologues, Mme Guylaine Auger, remettra au Musée, au début de chaque saison, le calendrier des sorties et ateliers du club.

2 – Contribution des Mycologues à la collection de champignons du Musée

En échange de ces services, les Mycologues procéderont à la cueillette de champignons au cours de leurs sorties officielles du dimanche, les identifieront et remettront, lors des ateliers, les plus beaux spécimens dont l'espèce n'a pas encore été remise au musée. Le Musée pourrait ainsi se voir donner jusqu'à une centaine de champignons au cours de l'année.

- Au moins un des représentants du musée devra assister aux ateliers afin de pouvoir recevoir les champignons des mycologues.

En échange des champignons, et à la demande des Mycologues, le Musée lyophilisera quelques spécimens qui seront remis aux Mycologues.

Le Musée permettra aux responsables de consulter les collections de champignons du Musée pendant les heures d'ouverture, en semaine. Pour ce faire, les Mycologues devront prendre rendez-vous à l'avance avec le conservateur.

Les mycologues permettront à deux personnes désignées par le Musée d'assister gratuitement aux cours d'initiation à la mycologie.

3 — Rabais aux membres des deux organismes :

Le Musée consent à offrir un rabais de 20 % aux membres en règle des Mycologues de l'Estrie sur un abonnement au Musée;

Les Mycologues de l'Estrie consentent à offrir un rabais de 20 % aux membres en règle du Musée sur un abonnement au club de mycologie.

4 — Espace rédactionnel dans le journal des Mycologues

- Les Mycologues s'engagent à fournir au Musée un espace publicitaire ou rédactionnel ou à permettre l'insertion d'un encart publicitaire dans chaque parution de leur journal, et ce, sans frais.
- Les Mycologues devront mentionner dans leur publication la collaboration du Musée.

5 — Durée de l'entente de partenariat :

Cette entente s'échelonnait sur une période d'un an, soit du 1er juin 2009 au 31 mai 2010. Les deux parties réévalueront les termes et la pertinence de l'entente au moins 30 jours avant la fin de la période prévue.

L'un ou l'autre des 2 partis pourra mettre fin à cette entente sur simple avis écrit envoyé au moins 30 jours avant la date anniversaire.

Après lecture, les deux parties signent :

Lu et approuvée en date du

.....
Marie-Claude Bibeau, directrice générale
Pour le Musée de la nature et des sciences

.....
Madame Nicole Dubuc, présidente
Pour les Mycologues de l'Estrie inc.